

Flash

Novembre 2021

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de novembre :

1. Dates limites de réception au siège en 2021 pour l'émission des affaires nouvelles et le paiement des prestations.
2. Salariés à domicile : vers une refonte du crédit d'impôt ? (source Prévisima)
3. Recommandations d'investissement sur les réseaux sociaux : l'AMF appuie le rappel de l'ESMA
4. Jusqu'à quel âge peut-on espérer vivre en bonne santé en France ? (Étude DREES)
5. Le taux d'inflation annuel de la zone euro en hausse à 4,1%
6. Le Cercle de l'Épargne publie un sondage sur « Les Français, la Retraite, l'Épargne et la Dépendance »
7. Optimum Gestion Financière : les banques centrales s'ajustent à la reprise

Dates limites de réception au siège en 2021 pour l'émission des affaires nouvelles et le paiement des prestations.

- **Réception affaires nouvelles** → jusqu'au 28 décembre pour un effet 2021 (avec paiement simultané de la cotisation, versement initial ou versement libre)
- **Prestations** → date de réception jusqu'au 28 décembre pour effet 2021 (à noter que le paiement aura lieu début 2022)

Les derniers paiements des prestations sur 2021 se feront le 28 décembre (ce qui implique une réception au plus tard le 21 décembre).

Nos délégués régionaux se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Salariés à domicile : vers une refonte du crédit d'impôt ? (source Prévisima)

Un amendement au projet de loi de finances pour 2022 porté par la députée socialiste Christine Pires Beaune et adopté par la Commission des finances, vise à obliger les contribuables bénéficiaires du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile à renseigner dans leur déclaration de revenus, les activités de service à la personne au titre desquelles il a engagé des dépenses éligibles.

Actuellement, il n'est pas demandé au particulier employeur de préciser, sur sa déclaration d'impôt, la nature de l'activité de son salarié à domicile (jardinage, garde d'enfants, soutien scolaire, gardiennage assuré pour une résidence secondaire, coach sportif, etc.) au titre de laquelle il bénéficie d'un crédit d'impôt. Il doit seulement être en mesure de présenter à l'administration fiscale les pièces justificatives en cas de demande.

Le dispositif, qui a bénéficié à 4,2 millions de foyers en 2020 pour un montant total de 5,045 milliards d'euros, permet aux

contribuables concernés de bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 50 % des frais engagés au titre de l'emploi du salarié à domicile.

L'objectif de l'amendement est loin d'être anodin ; il s'agit de procéder à une évaluation du mécanisme et derrière cela, repenser ce dispositif fiscal.

En effet, dans l'exposé de son amendement, Christine Pires Beaune indique qu'« *une meilleure évaluation de cet avantage fiscal permettrait de réviser la pertinence des services éligibles, du niveau de prise en charge et des plafonds en vigueur* ». Et de poursuivre : « *un recentrage de cette dépense fiscale vers les besoins des plus fragiles pourrait alors être envisagé* ». Certaines activités pourraient donc être exclues de l'éligibilité au crédit d'impôt.

En parallèle, depuis fin septembre 2021, l'Urssaf demande de préciser la nature de l'activité du salarié à domicile lors de l'enregistrement de la déclaration Cesu. L'objectif affiché : contribuer à la professionnalisation des salariés du secteur de l'emploi à domicile.



Recommandations d'investissement sur les réseaux sociaux : l'AMF appuie le rappel de l'ESMA

L'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) souligne que les personnes formulant des recommandations d'investissement doivent les présenter de manière objective et transparente et divulguer leur identité. L'AMF invite les investisseurs à s'interroger sur la crédibilité des opinions partagées en ligne et à fonder leur décision d'investissement sur des informations fiables.

Dans une déclaration publiée ce 28 octobre, l'ESMA détaille les règles s'appliquant aux personnes diffusant des recommandations d'investissement auprès d'un large public, notamment sur les réseaux sociaux. Partager son opinion devant un large public sur le prix actuel ou futur d'une action cotée dans l'Union européenne (UE) par exemple constitue une recommandation d'investissement en droit européen, selon le règlement Abus de marché (MAR). Cette diffusion doit respecter des règles précises, en particulier celles de révéler son identité, ses sources, et ses éventuels conflits d'intérêts.



La suite sur le site de l'AMF :

https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/communiqués/communiqués-de-lamf/recommandations-dinvestissement-sur-les-reseaux-sociaux-lamf-appuie-le-rappel-de-lesma?utm_source=newsletter_1407&utm_medium=email&utm_campaign=03-11-l-info-a-retenir-selection-patrimoine24

Jusqu'à quel âge peut-on espérer vivre en bonne santé en France ? (Étude DREES)

Une nouvelle étude, publiée par la DREES le 21 octobre 2021, se penche sur l'espérance de vie sans incapacité des Français : une femme de 65 ans peut aujourd'hui espérer vivre 12,1 ans sans incapacité, et un homme du même âge 10,6 ans. À la naissance, une femme peut quant à elle espérer vivre 65,9 ans sans aucune incapacité, et un homme 64,4 ans.

À noter

L'espérance de vie sans incapacité, également appelée « espérance de vie en bonne santé », correspond au nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne. La DREES a calculé cette espérance de vie sans incapacité à 65 ans, mais également à la naissance. Cette dernière donnée tient compte de la survenue éventuelle d'incapacités tout au long de la vie.

L'espérance de vie en bonne santé en constante augmentation

Sur la base de la question « êtes-vous limité(e) depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement », posée à un échantillon de 16 000 ménages, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) est arrivée aux conclusions suivantes :

- En 2020, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans s'élève à 12,1 ans pour les femmes (soit 77,1 ans) et à 10,6 ans pour les hommes (75,6 ans)
- L'espérance de vie sans incapacité sévère à 65 ans s'élève quant à elle à 18,1 ans pour les femmes (soit 83,1 ans) et 15,7 ans pour les hommes (80,7 ans)
- À la naissance cette fois ci, les femmes peuvent espérer vivre 65,9 ans sans incapacité, contre 64,4 ans pour les hommes
- À la naissance, les femmes peuvent espérer vivre sans incapacité sévère jusqu'à 77,9 ans, et 73,8 ans pour les hommes



Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité (à 65 ans comme à la naissance) est en constante progression, relève la DREES. S'agissant notamment de l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans, elle a « augmenté de 2 ans et 1 mois pour les femmes, et de 1 an et 11 mois pour les hommes ». Une évolution qui croît plus rapidement que l'espérance de vie. « Cette tendance (...) s'est trouvée ponctuellement renforcée en 2020 sous les effets de l'épidémie de COVID-19 », qui a augmenté le nombre de décès de 9 % entre 2019 et 2020, et qui s'est traduit de facto par une baisse de l'espérance de vie des Français.

La suite sur <https://www.previssima.fr/actualite/jusqu-quel-age-peut-on-espérer-vivre-en-bonne-sante-en-france-etude-drees.html>

Le taux d'inflation annuel de la zone euro en hausse à 4,1%



Le taux d'inflation annuel de la zone euro est estimé à 4,1% en octobre 2021, contre 3,4% en septembre selon une estimation rapide publiée par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. S'agissant des principales composantes de l'inflation de la zone euro, l'énergie devrait connaître le taux annuel le plus élevé en octobre (23,5%, comparé à 17,6% en septembre), suivie des services (2,1%, comparé à 1,7% en septembre), des biens industriels hors énergie (2,0%, comparé à 2,1% en septembre) et de l'alimentation, alcool & tabac (2,0%, stable comparé à septembre).

Tableaux par composants et par pays sur...

https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/11563351/2-29102021-AP-FR.pdf/2b31d301-c749-e620-6ce7-4872900b5cee?utm_source=newsletter_1407&utm_medium=email&utm_campaign=03-11-l-info-a-retenir-selection-patrimoine24

Le Cercle de l'Épargne publie un sondage sur « les Français, la Retraite, l'Épargne et la Dépendance »

Accès à l'enquête : <http://cercledelepargne.com/wp-content/uploads/2021/10/CECOPIfop2109EpargneRetraite.pdf>

En bref :

Les Français et l'épargne

Sur le sujet de l'épargne, les Français sont 62 % à juger le placement immobilier intéressant, devant l'assurance vie (48 %), les actions (39 %), et le Livret A (26 %).

Le Livret A reçoit les faveurs de 43 % des jeunes de moins de 25 ans, contre 20 % des plus de 50 ans. Pour les premiers, il reste souvent la porte d'entrée, parfois unique, dans le monde de l'épargne.

En termes de rentabilité des placements, les Français placent encore l'investissement immobilier sur le podium (39 %), suivi des actions (20 %), puis des fonds euros de l'assurance vie.

Les jeunes sont également particulièrement intéressés par le bitcoin (20 % des moins de 35 ans le jugent rentable).

Les Français et la retraite

64 % des sondés estiment que sans réforme, le système de retraite risque de faire faillite d'ici quelques années.

Les plus inquiets sont les jeunes (69 %), qui estiment qu'ils n'auront pas de retraite, et les plus de 65 ans (70 %), qui craignent pour le niveau de leurs pensions.

Si la majorité des Français pensent qu'une réforme du système de retraite est nécessaire, ils sont pour la plupart

opposés à ce que cette dernière ait une incidence sur l'âge de départ :

- 71 % sont contre un report progressif de l'âge de départ à 64 ans ;
- 80 % sont contre un allongement de la durée de cotisation.

Moins d'un Français sur deux est favorable à l'instauration d'un système unique de retraite (47 %) mais 68 % des retraités adoubent ce dernier, sachant qu'ils ne seront probablement pas concernés par la réforme.

L'étude relève également que les Français préfèrent l'épargne de court terme. Avec la suspension de la réforme des retraites, ils ont estimé qu'il était moins utile d'épargner pour compléter leur future pension. Ainsi, en 2021, seul un Français sur deux (51 %) a déclaré mettre de l'argent de côté pour sa retraite, alors qu'ils étaient 61 % en février 2019.

Les Français et la dépendance

Les Français sont partagés sur le sujet de la dépendance :

- 52 % sont favorables à une assurance dépendance obligatoire ;
- 48 % penchent pour une assurance individuelle facultative.

Les catégories sociales les plus modestes se prononcent plus majoritairement contre un système obligatoire, craignant une amputation de leurs revenus.



Optimum Gestion Financière : les banques centrales s'ajustent à la reprise

Le mois de septembre a été le théâtre d'une volatilité accrue sur les marchés avec le regain d'incertitudes provoqué par des publications économiques moins encourageants, des discours de banquiers centraux moins accommodants, des sursauts épidémiques en Asie et des interventions politiques en Chine. Le mois d'octobre n'a pas permis d'atténuer ces craintes, marqué par une hausse des prix de l'énergie et de l'inflation. Ainsi, le prix du baril de Brent s'inscrit en hausse de plus de 6 % sur le mois. Le marché actions européen (Stoxx600®) a néanmoins terminé le mois d'octobre en hausse de 4,5 % grâce à des bonnes publications de résultats. Le CAC40 a même dépassé les 7 000 points pour la première fois de son histoire le 4 novembre !

En effet, sur la saison des résultats du 16 août au 15 novembre 2021, après la publication de 83 % des sociétés de l'indice Stoxx600®, le chiffre d'affaires et le résultat net ont dépassé les attentes de 5 % et 9 % en moyenne. De leur côté, les marchés obligataires ont pris acte de la hausse de l'inflation et du changement de ton des banques centrales. Ainsi, le taux d'intérêt d'une obligation allemande échéant dans 10 ans s'inscrit en hausse d'environ 0,20 % sur le mois d'octobre.

Du côté des publications économiques, les chiffres ont été mitigés. Le *Fonds Monétaire International* a indiqué que la reprise économique mondiale bien que continue était en ralentissement. Les prévisions de croissance globale ont été révisées légèrement à la baisse (5,9 % pour 2021 contre 6 % précédemment et inchangées à 4,9 % pour 2022), en conséquence des tensions sur les chaînes d'approvisionnement ainsi que des évolutions de la pandémie. Selon l'institution, la zone euro tire son épingle du jeu grâce au dynamisme de la France et de l'Italie. Les prévisions de croissance pour la zone ont été revues à la hausse à 5,0 % pour 2021. Malgré tout, la *Banque Centrale Européenne* n'a pas apporté de changement à ses taux directeurs ou ses programmes d'achats d'actifs lors de sa dernière réunion. La réunion très attendue du mois de décembre devrait fixer le futur des divers programmes d'achats d'actifs déployés par l'institution.

Outre Atlantique, malgré des créations d'emploi en ralentissement en septembre (194 k contre 366 k le mois précédent) aux États-Unis, le taux de chômage poursuit résolument sa baisse et s'établit à 4,6 % en octobre contre 4,8 % le mois précédant faisant apparaître des tensions à la hausse sur les salaires. L'inflation, quant à elle, s'installe à des sommets à 5,4 % sur un an à fin septembre. Dans ce contexte jugé favorable, la *Réserve Fédérale américaine* (« Fed ») a annoncé lors de sa réunion de novembre la réduction graduelle de son programme d'achat d'actifs. Le rythme de 120 Mds USD mensuels va être réduit de 15 Mds USD en novembre et de 15 Mds USD supplémentaire en décembre. La Fed a néanmoins maintenu son taux directeur à ses niveaux actuels et dans la fourchette 0,00 %-0,25 %. La *Banque du Canada*, moins accommodante, a de son côté stoppé son programme d'achat d'actifs (tout en maintenant le réinvestissement des échéances) mais maintenu son taux directeur à 0,25 %. Elle prévoit une hausse de son taux directeur au 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre 2022.

Le dernier trimestre de l'année semble être en proie à plus d'incertitudes. En effet, avec les changements attendus dans les directions des banques centrales à travers le monde, la possibilité d'un sursaut automnal de l'épidémie de *COVID-19*, les problèmes d'approvisionnement et de pénurie, les nuages semblent s'amonceler. Ainsi, il est nécessaire de privilégier dans ce contexte des stratégies permettant d'amortir la volatilité des marchés. Les fonds gérés par *Optimum Gestion Financière* ont prouvé leur capacité à amortir les baisses de marché tout en permettant une appréciation du capital sur le long terme.

Performances (nettes de frais de gestion)	Au 12 novembre 2021			Année 2020	
	Fonds	Indice	V.A.	Fonds	V.A.
Optimum Actions	26,0	24,5	2,5	9,2	12,1
Optimum Actions Internationales	24,5	26,8	-2,3	5,8	4,6
Optimum Patrimoine	14,6	15,2	-0,8	3,8	1,7
Optimum Obligations	-1,0	-0,5	-0,5	-0,1	-1,3
Fonds Optimum Actions Canada (R)	25,8	37,9	-12,1	2,6	4,2

OPTIMUM VIE S.A.

© 94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
☎ + 33 1 44 15 81 81

🌐 optimumvie.fr
🌐 [optimumvie.fr/linkedin](https://www.linkedin.com/company/optimumvie)

